

# #PJLRETRAITES

## LES AVANCÉES OBTENUES LORS DE L'EXAMEN DU PROJET DE LOI A L'ASSEMBLEE NATIONALE

### De nouveaux droits pour les personnes exposées à des facteurs de pénibilité

- Un nouveau droit à la reconversion rémunéré à 100 % avec prise en charge de la formation,
- L'amélioration des modalités d'acquisition des points pour les poly-exposés,
- La généralisation de la visite médicale à 55 ans,
- La conclusion d'un accord déterminant les emplois exposés aux 4 facteurs de pénibilité exclus du C2P et prévoyant des actions concrètes pour les prévenir et les réduire).

**Les négociations devront se poursuivre sur la réparation.**

### De nouveaux dispositifs pour l'emploi des seniors et l'aménagement des fins de carrières

- L'accès à la retraite progressive pour tous les assurés dès 60 ans,
- Le déplafonnement du compte épargne temps pour la fonction publique,
- La création d'un congé de reconversion,
- L'inscription aux négociations triennales des branches de la prise en compte du vieillissement au travail et des possibilités de cumul emploi-retraite,
- Ou encore la création d'un Fonds national de prévention pour la fonction publique hospitalière.

### Amélioration de la situation des femmes grâce aux droits familiaux

- Des points seront assurés à la mère, au titre de la maternité avec une garantie minimale,
- Des points supplémentaires pour les mères isolées ainsi qu'une pension de réversion en cas de divorce,
- 8 millions de femmes bénéficieront d'une majoration de leur retraite, contre 3 millions aujourd'hui.

### Renfort et création de nouveaux droits pour les jeunes

- Permettre aux jeunes de racheter ou d'acquérir des points plus facilement en cas de stage ou d'études.

### Renfort et création de nouveaux droits pour les personnes handicapées

- Départ à la retraite progressive à 55 ans,
- Rachat de points,
- Majoration spécifique en cas d'enfant handicapé).

### Clarification des règles et amélioration des droits pour la transition

- Mise en oeuvre de la "clause à l'italienne" qui permet de prendre en compte les 25 meilleures années ou les 6 derniers mois effectifs pour le calcul des droits des personnes à cheval entre l'ancien et le nouveau régime.

### De nouvelles garanties apportées:

- Aux **professions libérales**, concernant leurs réserves et le maintien de leur caisse ou le calcul de leurs cotisations.
- A certaines professions, comme les **militaires et les policiers**, pour la prise en compte de la dangerosité de leurs métiers.
- Pour les **enseignants**, afin de maintenir le niveau de leur pension (lois de programmation).

### Un texte qui renforce le droit à l'information et au conseil tout au long de la vie

### Amélioration de la gouvernance dans le respect du paritarisme

- En permettant aux établissements composant le réseau territorial de préserver une gouvernance paritaire,
- En assurant la parité femme-homme au sein de la nouvelle caisse,
- En associant pleinement le Parlement à toutes les phases du pilotage financier.

### Un texte qui renforce la transparence et l'investissement responsable au sein du Fonds de réserve universel

- Ce Fonds devra adopter une politique de placement favorisant les investissements durables et solidaires.

Pour aller plus loin, plusieurs rapports sont demandés au Gouvernement sur des sujets saillants:

- La possibilité d'attribuer des points aux sapeurs-pompiers volontaires,
- L'impact pour les collectivités territoriales,
- L'ouverture de la réversion aux PACSés.